



Montréal, physiquement active

Plan directeur des équipements aquatiques

Cap sur un réseau de qualité des équipements aquatiques municipaux

Synthèse

Ville de Montréal
Décembre 2012

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES DE MONTRÉAL

Décembre 2012

Montréal 

Ce document a été produit sous la supervision de

Johanne Derome, directrice

Michèle Lafond, chef de division

Direction des sports et de l'activité physique

Équipe technique

Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement - chef d'équipe

Dominique Lemay, conseillère en planification

Djaffer Hellel, conseiller en aménagement

Annie Benjamin, agente de développement

Division des orientations – équipements, événements et pratique sportive, Direction des sports et de l'activité physique

Comité de pilotage

Lorraine Vézina, conseillère scientifique, Direction de l'environnement et du développement durable

Martin Mousseau, chef de section, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Maryse Charbonneau, chef de division par intérim, arrondissement de Saint-Laurent

Michel Lord, chef de division, Direction des immeubles

Paul DeVreeze, gestionnaire immobilier, Direction des stratégies et transactions immobilières

Sonia St-Laurent, chef de division, arrondissement d'Outremont

Sylvie Larose, chef de division, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

François Lépine, Société de sauvetage du Québec

Any-Claude Dion et Manon Benoît, Commission sportive du Lac-Saint-Louis

Richard Longpré Jr, Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal

Yves Collin, Commission sportive Montréal-Concordia

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1. | LA DÉMARCHE SUIVIE..... | 2 |
| 2 | LE DIAGNOSTIC..... | 4 |
| 2.1 | LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES | 4 |
| 2.1.1 | <i>Les équipements aquatiques intérieurs.....</i> | <i>6</i> |
| 2.1.2 | <i>Les équipements aquatiques extérieurs.....</i> | <i>9</i> |
| 2.1.3 | <i>L'état des équipements aquatiques.....</i> | <i>10</i> |
| 2.1.4 | <i>L'accessibilité universelle.....</i> | <i>10</i> |
| 2.2 | L'OFFRE EN ACTIVITÉS AQUATIQUES | 11 |
| 2.2.1 | <i>Une programmation variée et des motivations diverses.....</i> | <i>11</i> |
| 2.3 | LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES INTÉRIEURES..... | 15 |
| 2.3.1 | <i>La fréquentation.....</i> | <i>15</i> |
| 2.3.2 | <i>L'importance des sports aquatiques.....</i> | <i>15</i> |
| 2.3.3 | <i>Les événements sportifs : un outil de développement.....</i> | <i>16</i> |
| 2.4 | LES RESSOURCES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES..... | 17 |
| 2.4.1 | <i>Le budget de fonctionnement – entretien.....</i> | <i>17</i> |
| 2.4.2 | <i>Le budget de fonctionnement – opération.....</i> | <i>18</i> |
| 2.4.3 | <i>De précieuses ressources humaines.....</i> | <i>18</i> |
| 2.4.4 | <i>Le budget d'investissement (PTI).....</i> | <i>19</i> |
| 2.5 | LA SYNTHÈSE..... | 20 |
| 3 | LA VISION : UN RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES MONTRÉLAIS..... | 22 |
| 4 | CONCLUSION..... | 25 |
| ANNEXES | | 26 |
| A-1 | RATIOS RELATIFS À L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, À LA PROGRAMMATION ET À LA FRÉQUENTATION | 26 |
| A-2 | LES INDICES COMPOSÉS..... | 29 |
| A-2.1 | <i>L'indice composé de la disponibilité des équipements aquatiques.....</i> | <i>29</i> |
| A-2.2 | <i>L'indice composé de l'offre municipale en activités aquatiques.....</i> | <i>31</i> |
| A-2.3 | <i>L'indice composé de la participation aux activités aquatiques intérieures.....</i> | <i>33</i> |
| A-2.4 | <i>L'indice composé des ressources dédiées aux activités aquatiques.....</i> | <i>35</i> |
| A-2.5 | <i>L'indice composé de l'accessibilité sociodémographique.....</i> | <i>37</i> |
| A-2.6 | <i>Les actions prioritaires.....</i> | <i>39</i> |

1 INTRODUCTION

Une ville qui cherche à améliorer la qualité de vie de ses citoyens doit absolument examiner son offre de service en sports et en activités physiques. En effet, quand on constate que l'inactivité physique croissante des Québécois fait régulièrement la manchette, on comprend que le financement de l'activité physique et du sport n'est pas une dépense, mais bien un investissement dont les impacts socio-économiques sont concrets et mesurables. De plus, le sport et le loisir sont des véhicules d'éducation et même d'intégration sociale. Il suffit de penser aux activités aquatiques.

Les piscines s'adressent à une clientèle diversifiée : jeunes et vieux, personnes ayant des limitations fonctionnelles, membres des communautés culturelles, etc. Ce sont des lieux de loisir, autant pour s'adonner au bain libre que pour apprendre à nager ou à plonger ou encore, pour se familiariser avec d'autres disciplines aquatiques. De plus, l'apprentissage de la nage est essentiel dans la prévention des noyades. C'est un réel enjeu de société « savoir nager est aussi essentiel que de savoir lire ». En outre, la natation est une discipline sportive très ancienne dont les vertus sur la santé des gens de tous âges sont unanimement reconnues.

À Montréal, l'histoire des équipements aquatiques remonte au début du XX^e siècle avec la construction de bains publics dont la vocation était essentiellement liée à l'hygiène et à la santé publique. À l'approche des années 1940, la vocation des bains publics, que l'on nomme dorénavant des piscines, est devenue récréative. De nos jours, les utilisateurs ont de nouvelles exigences et les usages se sont multipliés. En effet, certaines piscines se sont ajustées pour répondre aux besoins en matière de compétition et d'excellence qu'exigent plusieurs disciplines aquatiques (natation, nage synchronisée, plongeon et water-polo) alors que d'autres se sont concentrées sur le sport-loisir ou la santé, en se dotant de multiples bassins aux vocations différentes. Certains équipements aquatiques servent également de points de rafraîchissement lors de canicules.

Une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, a été construite dans les années 1930, 1960 et 1970. Au fil des ans, les contraintes liées à l'hygiène et à la sécurité se sont accrues. À l'heure actuelle, plusieurs équipements aquatiques sont vétustes et nécessitent des investissements majeurs.

Voilà quelques-uns des motifs qui conduisent régulièrement les pouvoirs publics à entreprendre des actions d'envergure afin de maintenir la qualité des équipements aquatiques.

Le plan directeur des équipements aquatiques a pour objectif de doter la Ville de Montréal et les arrondissements d'un document de référence. Il offre une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique récréative et sportive qui reflète les caractéristiques, la vaste étendue, la démographie et le rôle distinctif de la Ville de Montréal. Il permettra :

- D'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'établir des priorités quant aux investissements;
- De permettre la pleine utilisation des équipements aquatiques;
- De garantir une sécurité exemplaire pour tous les usagers et le personnel;

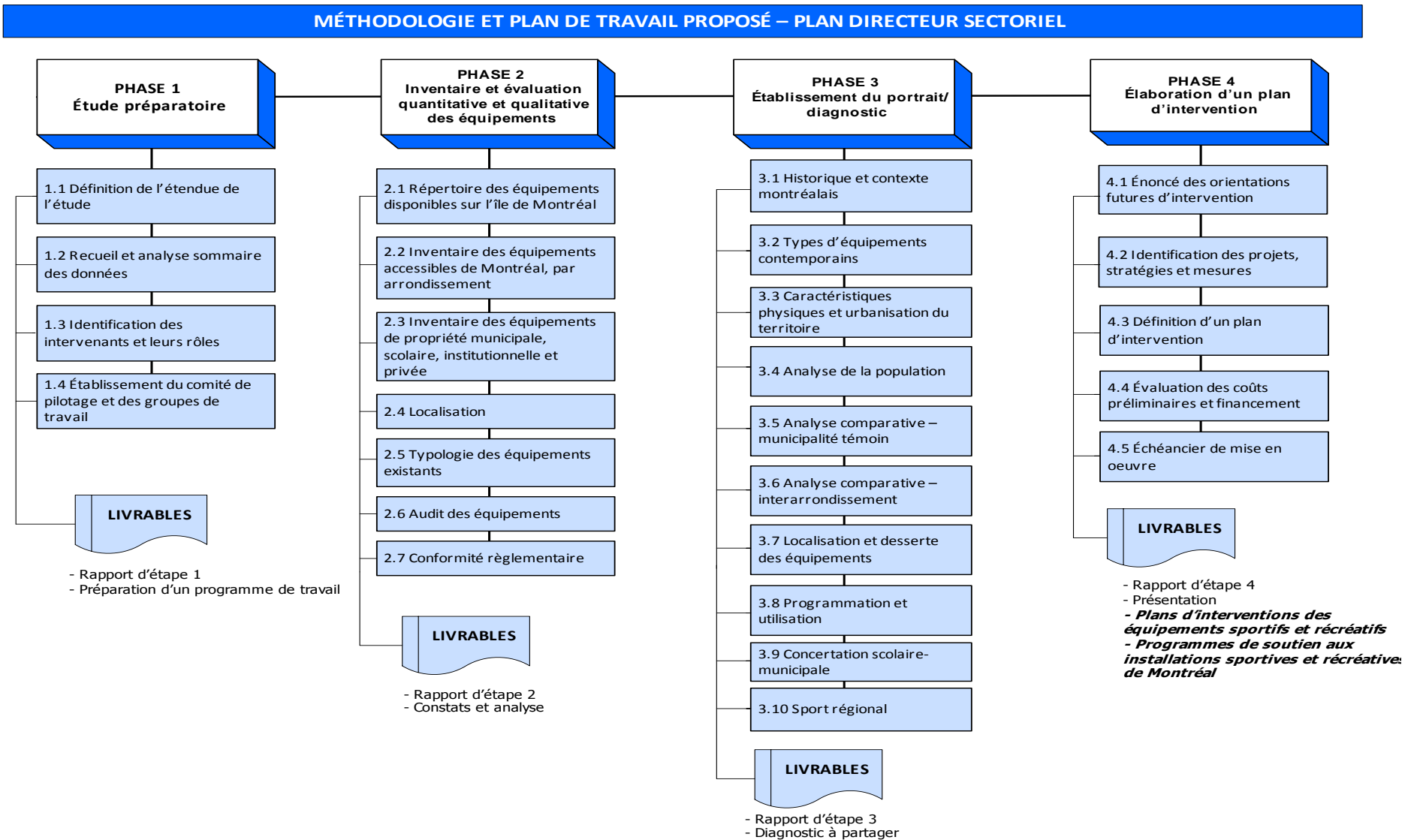
- De satisfaire l'ensemble de la population et les adeptes du sport et de l'activité physique.

La démarche est divisée en trois parties : le portrait des arrondissements, le plan directeur des équipements aquatiques : l'activité physique et le sport, une opportunité pour Montréal (diagnostic et synthèse) ainsi que le plan d'intervention des équipements aquatiques.

1.1. LA DÉMARCHE SUIVIE

Le plan directeur est un instrument de planification découlant d'une démarche participative pilotée par la Direction des sports et à laquelle ont collaboré les arrondissements, plusieurs services corporatifs, le milieu sportif et de nombreux partenaires. C'est l'aboutissement de plus de 60 présentations, rencontres de travail et validation de données, forum de discussion et réunions du comité de pilotage qui ont eu lieu de janvier 2011 à septembre 2012.

Figure 1 : Cadre de travail



2 LE DIAGNOSTIC

L'examen détaillé du parc des équipements aquatiques montréalais a exigé une série d'analyses basées sur de précieuses données recueillies au cours de la démarche de réalisation du plan directeur. Aujourd'hui, ce diagnostic nous donne un portrait juste de l'état des composantes du parc d'équipements aquatiques et de son fonctionnement.

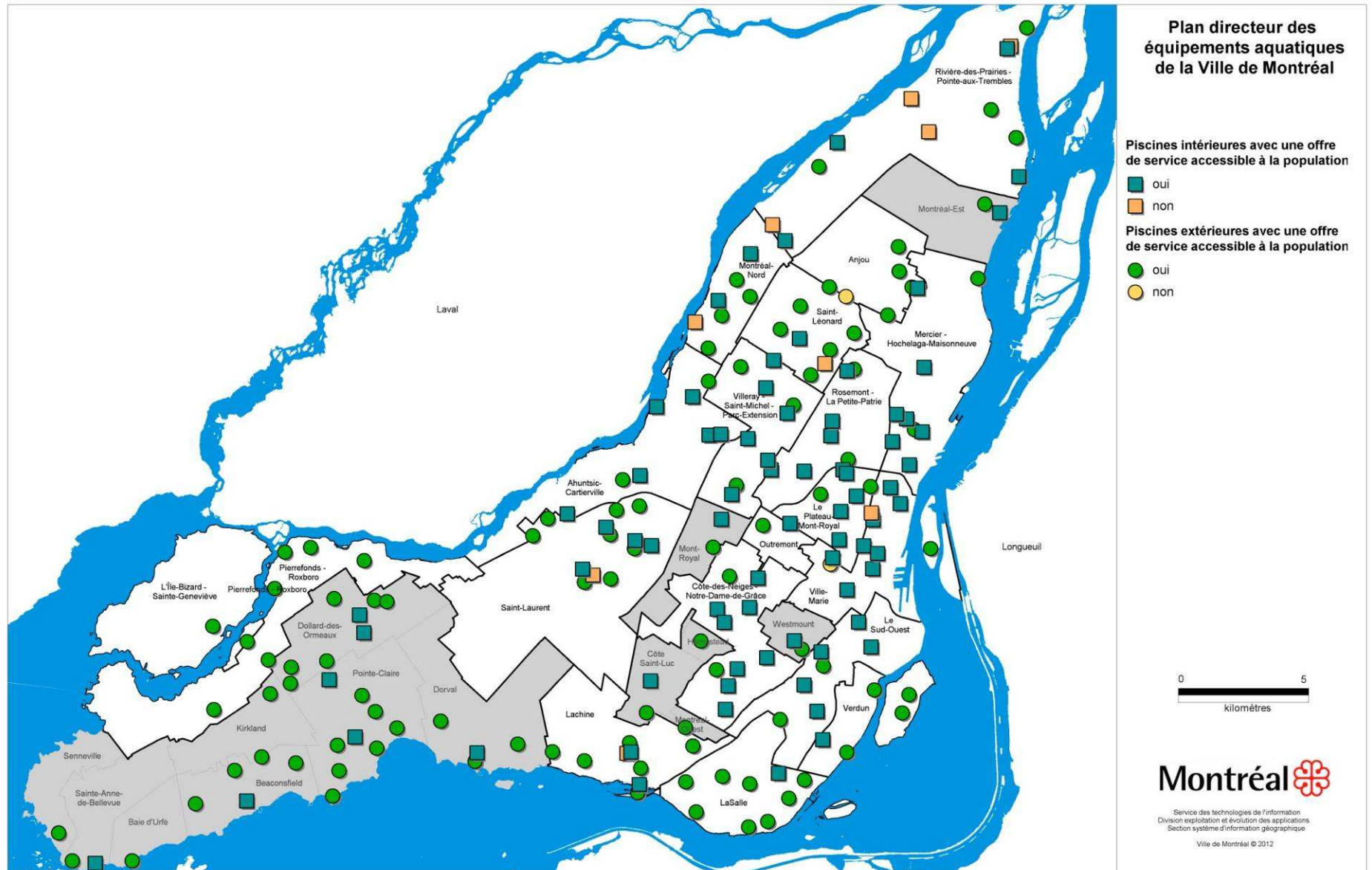
2.1 LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Pour développer l'activité physique et le sport, il faut des installations propices à leur pratique, qu'elles soient de propriété municipale, scolaire ou privée. Dans ce contexte, la Ville de Montréal doit offrir à ses citoyens une gamme complète d'activités aquatiques, récréatives et sportives, dans tous les arrondissements. Pour ce faire, il lui faut un réseau d'équipements de qualité, sécuritaires et répartis le plus justement possible sur l'ensemble de son territoire.

Le réseau des équipements récréatifs et sportifs de la Ville de Montréal s'est constitué au fil des ans sous l'égide des anciennes municipalités qui la composent. Cherchant à répondre aux besoins exprimés par sa collectivité, chaque communauté, selon un rationnel qui lui était propre, s'est dotée d'équipements récréatifs et sportifs semblables les uns aux autres sur le plan fonctionnel ou d'équipements différents selon les demandes spécifiques de son milieu. Aujourd'hui, les citoyens de Montréal profitent donc d'un parc d'équipements aquatiques variés et répartis de façon non uniforme sur le territoire.



Figure 2 : Localisation des équipements aquatiques intérieurs et extérieurs de Montréal, 2011



2.1.1 LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES INTÉRIEURS

Le territoire de la Ville de Montréal compte 75 équipements aquatiques intérieurs¹, totalisant 97 bassins de différentes dimensions. La majorité de ces équipements sont accessibles à la population (66 sur 75). Cependant, seuls 30 de ces équipements (soit moins de la moitié) sont de propriété municipale, les autres appartiennent aux commissions scolaires, aux institutions scolaires (collèges privés, cégeps et universités), aux organismes à but non lucratif (OBNL) ou sont sous la responsabilité du gouvernement québécois (Régie des installations olympiques, hôpitaux et centres de réadaptation).

Tableau 1 : Synthèse de l'offre en équipements aquatiques intérieurs sur le territoire de la Ville de Montréal, 2011

| Piscines intérieures | Équipements (nombre) | Bassins (nombre) | Surface moyenne (m ² /10 000 hab.) |
|--|-------------------------|---------------------|--|
| Existantes | 75 | 97 | 174 |
| Accessibles : avec une offre de service accessible au public (propriété municipale ou de tiers) | 66 | 88 | 170 |
| Utilisées par la Ville : avec une programmation municipale (propriété municipale ou de tiers avec entente) | 47 | 62 | 110 |
| De propriété municipale | 30 | 41 | 79 |

Les équipements aquatiques intérieurs sont répartis en trois grandes catégories définies en fonction de la vocation principale de chacun. Ainsi, **les complexes aquatiques** sont ceux qui comptent l'offre la plus élargie, avec une superficie de plans d'eau supérieure à 625 m². Ces complexes sont subdivisés selon deux grandes tendances, l'une axée sur le développement sportif et l'autre sur le sport-loisir. Deuxièmement, **les piscines compétitives** sont caractérisées par un bassin principal dont la superficie se situe entre 300 et 625 m² (minimalement 25 mètres avec 6 couloirs). Finalement, **les piscines récréatives** sont adaptées à une pratique de loisir et leur bassin a une longueur inférieure à 25 mètres ou compte moins de six couloirs.

¹ Piscines intérieures accessibles au public, ou pouvant potentiellement l'être, à titre gratuit ou payant, ayant pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive. Les piscines privées, telles que les piscines résidentielles, de condos et d'hôtels sont exclues de l'analyse.

Tableau 2 : Catégories de piscines intérieures

| Type d'équipements | Nombre | Surface (m ²) |
|--|-----------|---------------------------|
| Piscines récréatives (moins de 300 m ²) | 45 (60 %) | 9 449 (34 %) |
| Piscines compétitives (entre 300 et 625 m ²) | 22 (29 %) | 8 279 (29 %) |
| Complexes aquatiques (plus de 625 m ²) | 8 (11 %) | 10 412 (37 %) |
| Total | 75 | 28 140 |

La situation géographique des installations aquatiques intérieures et leur accessibilité physique ont un impact sur leur fréquentation. Les rayons de desserte des installations aquatiques, qui varient en fonction des caractéristiques des installations, permettent de déterminer les secteurs de la Ville qui sont les mieux et les moins bien desservis. Dans le cadre de la présente étude, les rayons ont été définis de la façon suivante :

- Complexe aquatique – rayon de 2,5 km;
- Piscine compétitive – rayon de 1,5 km;
- Piscine récréative – rayon de 0,8 km.

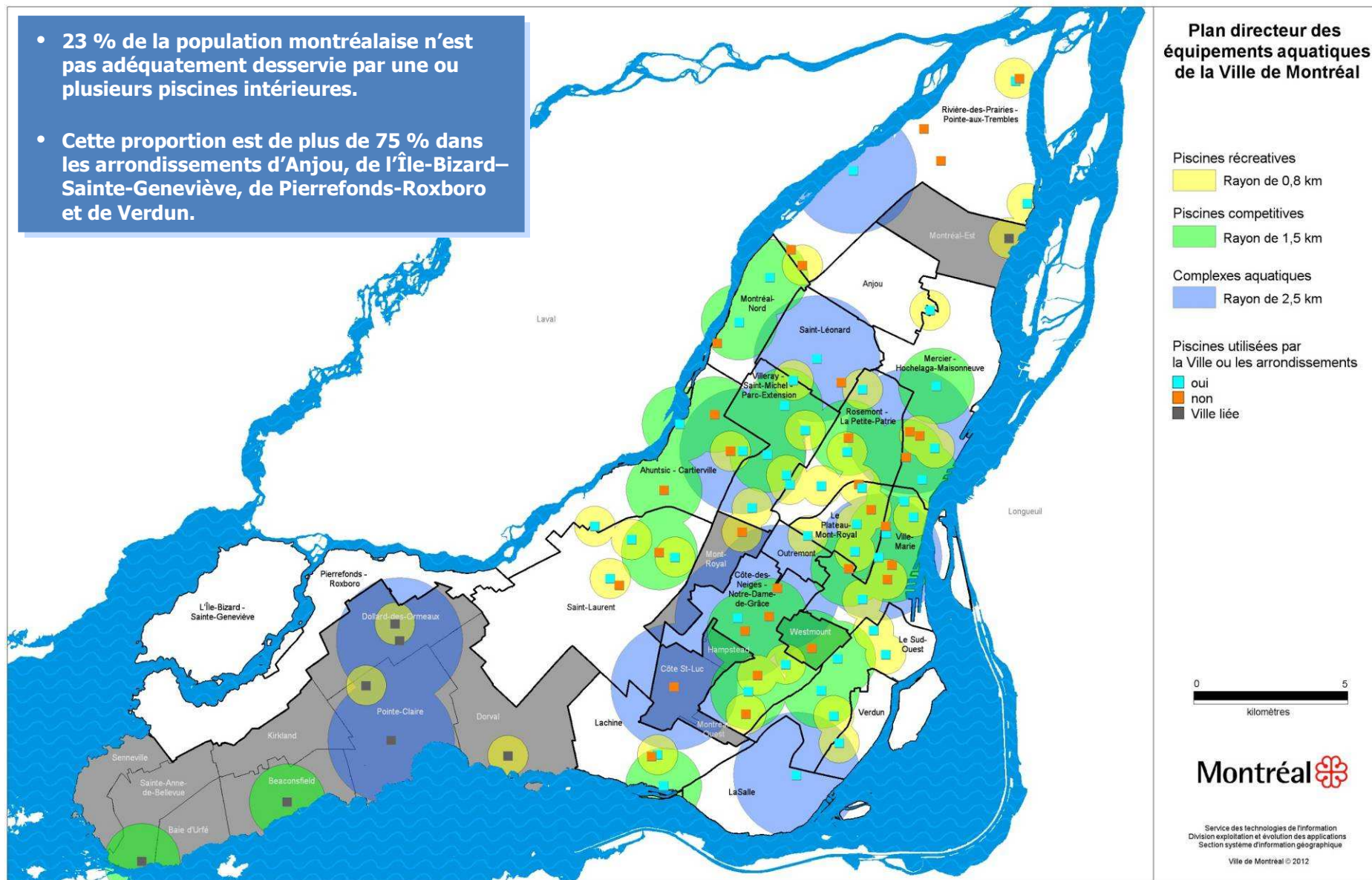
On remarque que le centre de la Ville de Montréal est très bien desservi en équipements aquatiques intérieurs. Ainsi, pour plusieurs piscines, il y a juxtaposition des rayons de desserte.

Par contre, l'offre est nettement moindre dans l'est et dans l'ouest de la Ville. Les résidents de ces secteurs, où la densité de la population est inférieure à celle qui est observée dans le centre de la Ville, doivent parcourir de grandes distances pour avoir accès à une piscine intérieure. L'accessibilité à une automobile permet toutefois de réduire le temps de transport pour se rendre à ces équipements.

Par ailleurs, la situation dans l'ouest de la Ville est plutôt problématique puisqu'on n'y trouve aucun équipement aquatique intérieur sur le territoire de la Ville et qu'il n'y a pas d'entente avec les villes liées pour offrir des services aux citoyens montréalais.

Figure 3 : Desserte des équipements aquatiques intérieurs de Montréal, 2011

- 23 % de la population montréalaise n'est pas adéquatement desservie par une ou plusieurs piscines intérieures.
- Cette proportion est de plus de 75 % dans les arrondissements d'Anjou, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun.



2.1.2 LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES EXTÉRIEURS

Montréal compte 76 bassins aquatiques extérieurs² situés dans 72 lieux différents. La majorité de ces piscines extérieures (59 sur 72) sont jumelées à des pataugeoires ou à des jeux d'eau. Ces équipements ainsi regroupés forment un complexe aquatique, multifonctionnel, attrayant, polyvalent et répondant aux nouvelles attentes des usagers, notamment des familles.

Tableau 3 : Synthèse de l'offre en équipements aquatiques extérieurs sur le territoire de la Ville de Montréal, 2011

| Équipements extérieurs | Équipements (nombre) | Bassins (nombre) | Surface moyenne |
|------------------------|----------------------|------------------|---|
| Piscines extérieures | 72 | 76 | 59 m ² /10 000 hab. |
| Pataugeoires | 116 | s.o. | 133 m ² /1 000 jeunes ³ |
| Jeux d'eau | 99 | s.o. | 77 m ² /1 000 jeunes ⁴ |

Les pataugeoires s'adressent généralement aux enfants âgés de 8 ans et moins. Situées dans les parcs, elles sont soit autonomes, soit intégrées à des complexes aquatiques familiaux. Bien que plusieurs pataugeoires aient été converties en pataugeoire avec filtration ou transformées en jeux d'eau au cours des dernières années, plus du tiers des pataugeoires montréalaises sont toujours de type empli vide (42 sur 116).



Les « jeux d'eau » sont une installation aquatique interactive et automatisée, conçue spécialement pour un usage dans les aires de jeu non surveillées.

Les coûts liés à la mise aux normes des pataugeoires ainsi que les coûts de surveillance incitent souvent l'administration municipale à proposer la conversion des pataugeoires en jeux d'eau. Le mouvement de conversion que l'on constate depuis plusieurs années à Montréal constitue une solution avantageuse sur le plan économique. Toutefois, il ne faut pas pousser ce mouvement à l'extrême puisque les pataugeoires sont attrayantes et répondent à un besoin des familles, notamment pour permettre aux tout-petits de se familiariser avec l'eau.

² Piscines extérieures accessibles au public, ou pouvant potentiellement l'être, à titre gratuit ou payant, ayant pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive. Les piscines privées, telles que les piscines résidentielles, de condos et d'hôtels sont exclues de l'analyse.

³ Jeunes âgés de 0 à 9 ans.

⁴ Jeunes âgés de 0 à 9 ans.

2.1.3 L'ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Certains équipements sont désuets et ne correspondent plus aux standards actuels qui permettent de diversifier la pratique récréative et sportive. Seuls quelques équipements peuvent remplir ces fonctions dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, certains équipements aquatiques et leurs systèmes sont dans un tel état qu'ils ne peuvent tout simplement pas soutenir une programmation plus intense.

En conséquence, plusieurs équipements aquatiques municipaux nécessiteront des travaux de mise aux normes ou de mise à niveau qui devront inclure la réfection des bâtiments et la mise à niveau des systèmes, pour mieux intégrer des cibles en économies d'énergie et en développement durable. En outre, il faudra procéder à une révision fonctionnelle de l'architecture de certains équipements de manière à ce qu'ils répondent aux exigences actuelles. Dans ces conditions, l'avenir de certains d'entre eux sera sûrement remis en question.

Tableau 4 : État des équipements aquatiques et des immeubles connexes – Résultats des évaluations qualitatives – 2011

| Nombre d'immeubles | Type d'équipement | Résultats des évaluations (audits) | | | |
|--------------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| | | Évalués | Déficit d'investissement (en M\$) | Valeur de remplacement (en M\$) | Indice de vétusté |
| 121 | Pataugeoires | 119 | 17,1 | 18,1 | 94,3 % |
| 108 | Pavillons des baigneurs | 107 | 24,2 | 65,7 | 36,8 % |
| 62 | Piscines extérieures | 61 | 8,3 | 30,3 | 27,5 % |
| 31 | Piscines intérieures | 30 | 96,8 | 455,8 | 21,2 % |
| 78 | Jeux d'eau | 64 | 0,9 | 7,7 | 12,2 % |
| 400 | Total | 381 | 147,3 | 577,6 | 25,5 % |

Notes : Les informations portant sur le déficit d'investissement datent du 22 juin 2011. Certains équipements aquatiques se trouvent dans des immeubles abritant plusieurs types de services tels que les centres sportifs, les centres communautaires, etc. Les données présentées dans le tableau incluent l'ensemble des immeubles et non pas seulement les équipements aquatiques.

2.1.4 L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

En adoptant sa Politique municipale d'accessibilité universelle en juin 2011, la Ville de Montréal a confirmé sa volonté de poursuivre ses efforts pour devenir une ville universellement accessible. Or, le niveau d'accessibilité aux piscines situées sur son territoire varie énormément selon l'équipement. La rampe d'accès, la chaise hydraulique et le lève-personne sont les principaux modes d'accès aux bassins des piscines accessibles universellement. La température de l'eau est également un facteur qui influence l'accessibilité, certaines clientèles préférant une eau assez chaude. Le Centre aquatique

Rivière-des-Prairies ainsi que les piscines Roussin, Joseph-Charbonneau, de Saint-Léonard, du Cégep du Vieux-Montréal, du Centre du Plateau et du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau sont les équipements intérieurs de la Ville dont l'accessibilité est universelle.

2.2 L'OFFRE EN ACTIVITÉS AQUATIQUES

2.2.1 UNE PROGRAMMATION VARIÉE ET DES MOTIVATIONS DIVERSES

De nos jours, outre sa fonction sportive, la natation constitue une activité ludique, un moment de loisir et de détente qui contribuent à améliorer la qualité de vie de chacun. Elle est très populaire auprès des jeunes familles, des adultes et des aînés. D'ailleurs, après la marche et le vélo, la baignade vient au troisième rang des activités physiques les plus populaires auprès de la population québécoise et montréalaise. Par ailleurs, apprendre à nager représente un enjeu fondamental pour tous. De plus, bien qu'elle ne soit pas dangereuse en soi, la baignade présente un certain risque.

C'est avant tout dans son voisinage, son quartier, son arrondissement et sa région que les citoyens de Montréal s'adonnent à des activités aquatiques. Par ailleurs, la Ville reconnaît que pour que ses citoyens puissent adopter un mode de vie physiquement actif, il est essentiel qu'ils aient accès à une programmation variée en activités récréatives libres et non encadrées ainsi qu'en activités sportives structurées. Tout en tenant compte des caractéristiques fonctionnelles et techniques des équipements, la programmation doit également répondre aux besoins des différentes clientèles en activités aquatiques. C'est pourquoi elle doit être variée, dynamique et tournée vers les nouvelles tendances afin de maintenir l'intérêt des utilisateurs et d'en attirer de nouveaux. Une solide programmation doit comporter les trois catégories d'activités suivantes :

- La baignade libre;
- Les activités dirigées, parmi lesquelles figure l'apprentissage de la natation, qui a un lien direct avec la prévention des noyades. Les activités peuvent inclure des programmes pour les niveaux préscolaire (préscolaire – 6 mois à 5 ans), scolaire (junior – 6 ans et plus), adulte (débutant, intermédiaire et avancé) et différents programmes de mise en forme (Club des lève-tôt, aquatonus, aquabûle calories, aqua-intervalles, aquajogging, aquaspinning, etc.).
- Les activités d'entraînement, de compétition ainsi que les événements sportifs.

Au cours des saisons automne 2009, hiver et printemps 2010, les citoyens ont eu accès en moyenne à 4 485 heures hebdomadaires de programmation d'activités aquatiques récréatives et sportives dans les différents équipements existants (en excluant la programmation offerte dans un cadre scolaire), soit un ratio de 2,8 heures par semaine de programmation accessible pour 1 000 habitants :

- En moyenne, les deux tiers de cette offre sont faits dans le cadre d'une programmation municipale par les arrondissements, la Ville ou leurs partenaires;
- 21 % de l'ensemble des heures-activités hebdomadaires offertes aux citoyens sont consacrées aux clubs sportifs;
- Les activités dirigées pour les jeunes et les adultes représentent respectivement 15 % et 18 % de l'ensemble des heures-activités offertes;

- 40 % des heures-activités offertes sont des périodes de baignade libre, accessibles à tous ou consacrées à des clientèles spécifiques comme les adultes pour l'entraînement en longueur, les femmes, les hommes ou les aînés;
- Dans certaines piscines intérieures, la programmation manque de variété, la baignade représentant plus de 50 % de l'offre de service;
- Les différents cours de sauvetage occupent 6 % de l'ensemble des heures-activités offertes;
- En semaine, seulement 43 % des équipements aquatiques intérieurs offrent, 10 heures ou plus de programmation avant 15 h.

D'autre part, il est important de rappeler qu'une offre de service en activités aquatiques qui est accessible à la population locale ou encore qui sert à attirer de nouveaux habitants constitue un élément structurant sur le territoire. Toutefois, la Ville et les arrondissements ne sont pas les seuls à offrir ces activités. En effet, des tiers (institutions scolaires, OBNL, etc.) proposent également une programmation aux citoyens, et ce, souvent sans lien avec l'administration municipale. Donc, si elle souhaite améliorer son offre de service aux citoyens, la Ville devra chercher la concertation entre les différents acteurs, particulièrement dans le contexte où les besoins sont de plus en plus grands et les ressources de plus en plus rares.

En été, les activités aquatiques sont offertes à la fois dans les équipements intérieurs et extérieurs. Bien que plus généreuse en termes d'heures, l'offre hebdomadaire estivale est moins diversifiée que celle des autres saisons. Ainsi, pendant la saison été 2010, les Montréalais ont eu accès à 7 290 heures de programmation hebdomadaire d'activités aquatiques récréatives, pour une moyenne de 4,5 heures-activités hebdomadaires pour 1 000 habitants :

- Plus de 80 % de cette offre est faite dans le cadre d'une programmation municipale;
- 7 % des heures-activités offertes sont consacrées aux clubs sportifs;
- 9 % des heures-activités offertes sont des activités dirigées pour les jeunes alors 4 % sont des activités destinées aux adultes;
- Les périodes de baignade libre représentent 80 % de l'ensemble des heures-activités. Chaque semaine, près de 1 700 heures sont offertes dans les piscines intérieures et 4 150 heures dans les piscines extérieures.

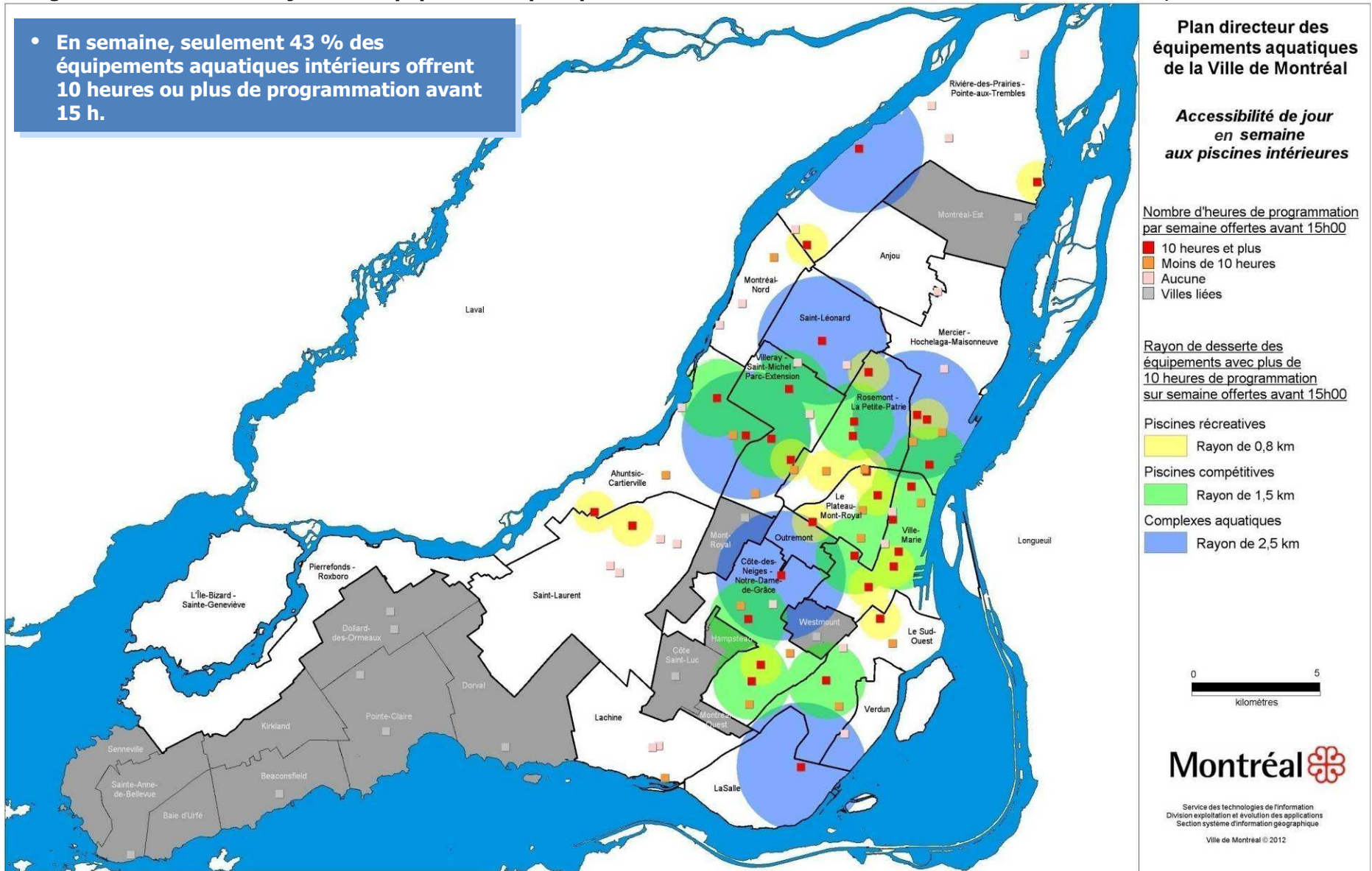


La clientèle qui fréquente les piscines extérieures est souvent très différente de la clientèle des piscines intérieures. En effet, certaines personnes sont encouragées à s'adonner régulièrement à la baignade, en été, car c'est la saison idéale pour cette activité physique. La hausse des températures que l'on connaît présentement et les tendances à long terme démontrent que la baignade connaîtra une croissance importante au cours des prochaines années. Ainsi, la saison estivale qui s'étend actuellement de la mi-juin au début septembre (pour une moyenne de 85 jours) pourrait se prolonger de 10 à 21 jours d'ici les années 2020 et de 14 à 52 jours d'ici les années 2050. À cause de ce phénomène, la Ville devra ajuster son offre afin de répondre aux besoins de ses citoyens.

De plus, en planifiant son offre de service en activités aquatiques, la Ville devra également tenir compte du fait que les citoyens de certains quartiers ont de plus en plus accès à la pratique libre d'activités aquatiques à domicile en raison du nombre grandissant de tours d'habitations dotées de piscines privées intérieures ou extérieures et de résidences pourvues de piscines extérieures. Devra-t-elle accorder une place accrue aux activités dirigées et aux clubs sportifs et intégrer dans sa programmation de nouveaux programmes comme « Nager pour survivre »?

Figure 4 : Accessibilité de jour aux équipements aquatiques intérieurs situés sur le territoire de la Ville de Montréal, 2011

- En semaine, seulement 43 % des équipements aquatiques intérieurs offrent 10 heures ou plus de programmation avant 15 h.



2.3 LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES INTÉRIEURES

2.3.1 LA FRÉQUENTATION

À l'image des bibliothèques, les piscines jouent un rôle social et éducatif. Ce sont des équipements de masse et de base pour les communautés qui répondent aux besoins d'une vaste clientèle composée de personnes de tous âges, de personnes à mobilité réduite, de familles, de membres des communautés culturelles, etc.

En 2009, **2,25 millions d'entrées/baignades**, associées à la programmation municipale dans les équipements aquatiques intérieurs, ont été enregistrées, ce qui représente **1,4 entrée/baignade par habitant**. Ce taux de participation exclut l'utilisation faite dans un cadre scolaire⁵. Les heures d'ouverture et plus spécifiquement la variété de l'offre d'activités aquatiques constituent des éléments importants qui influencent la fréquentation et l'accessibilité aux services. En 2009,

- Près de la moitié des entrées étaient attribuables à la baignade libre;
- Les entrées associées aux athlètes des clubs sportifs représentaient 21 % de l'ensemble de la fréquentation des piscines intérieures;
- 30 % de l'ensemble des entrées/baignades étaient associées aux activités dirigées pour les jeunes et les adultes;
- Le taux de participation montréalais se situe sous la moyenne des municipalités observées au Canada (entre deux et quatre entrées/baignades par habitant);
- Dans certains milieux défavorisés, près de deux jeunes sur trois ne peuvent réussir la norme « Nager pour survivre » conçue par la Société de sauvetage.

Actuellement, les Montréalais ont accès aux équipements aquatiques intérieurs municipaux en moyenne 62 heures par semaine. Or, si l'on élargissait à 90 heures par semaine les plages horaires offertes à la population⁶, on pourrait augmenter à 1,7 le nombre d'entrées/baignades par habitant.

2.3.2 L'IMPORTANCE DES SPORTS AQUATIQUES

Déterminée à prolonger son action, tant au niveau central que des arrondissements, la Ville de Montréal travaille en partenariat avec les associations sportives régionales, les clubs sportifs montréalais, et les fédérations sportives. Ces organismes sont invités à agir sur l'un ou plusieurs des quatre niveaux de la pratique sportive, soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence.

⁵ Durant le jour, du lundi au vendredi.

⁶ Sauf pour les équipements avec une programmation scolaire et les équipements les plus vétustes dont les systèmes ne supporteraient pas une hausse aussi importante du nombre d'heures d'ouverture.

Sur le plan politique, la Ville et les 19 arrondissements se sont engagés en 2010 avec la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes » à reconnaître que le sport régional fait partie intrinsèque de leur offre de service, en allouant notamment des heures pour l'entraînement et les compétitions de sport régional dans leurs installations.

Dans le cas qui nous intéresse ici, la Ville de Montréal offre une contribution hautement significative et une représentation exceptionnelle aux sports aquatiques québécois et canadiens. En effet, la Ville compte plus de 4 000 athlètes affiliés dans les différentes disciplines aquatiques. Proportionnellement à sa population, Montréal est sans contredit une municipalité extrêmement dynamique qui a investi énormément dans les sports aquatiques (26 % des athlètes du Québec versus 21 % de la population).

La Ville appuie également le Centre d'excellence des sports aquatiques de Montréal qui regroupe des athlètes de haut niveau en natation, en plongeon, en nage synchronisée et en waterpolo féminin ainsi que l'implantation du nouvel Institut national du sport du Québec dans le pôle Maisonneuve.

Par ailleurs, alors que l'on constate une baisse de la pratique du sport organisé en général au Québec et au Canada, on observe la tendance inverse pour la natation à Montréal, où l'on a enregistré une croissance annuelle du nombre de nageurs au cours des dernières années (augmentation annuelle moyenne de 5 % du nombre de nageurs entre 2004 et 2011⁷).

2.3.3 LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le territoire de la Ville compte des équipements aquatiques de grande qualité, legs des Jeux olympiques de 1976 et des Championnats du monde de sports aquatiques (FINA) de 2005, soit le Centre sportif du Parc olympique, le Complexe aquatique du Parc Jean-Drapeau, le Complexe sportif Claude-Robillard et le CEPSUM. Ces équipements aquatiques majeurs permettent, année après année, la tenue d'événements sportifs nationaux et internationaux. Ces événements sont l'occasion pour Montréal d'affirmer et de renforcer son objectif de demeurer une ville sportive de premier plan au Canada et à l'échelle internationale. Par la volonté de ses bâtisseurs, le milieu a ainsi acquis une grande expérience et une expertise solide en matière d'organisation événementielle de différentes envergures. Chaque année, **plus de 100 événements aquatiques** d'envergure régionale, provinciale, nationale et internationale sont organisés à Montréal.

Certains clubs se démarquent par leur dynamisme sur le plan régional et organisent plusieurs événements de différentes envergures, dans une ou plusieurs disciplines aquatiques. L'accueil d'un événement sportif par un club local apporte plusieurs avantages, notamment des retombées financières, une notoriété accrue, une expertise dans l'organisation d'événements sportifs, des retombées positives pour les jeunes et finalement, une occasion de développement pour le Club.

⁷ La plus forte hausse du nombre de nageurs affiliés a été enregistrée entre 2008 et 2010; période de changement où, pour participer aux Jeux de Montréal, les athlètes des clubs de natation devaient dorénavant être affiliés et où les clubs des cégeps et des universités on dus s'affilier.

D'autre part, l'agglomération de Montréal possède une compétence quant aux équipements, aux infrastructures et aux activités qui sont d'intérêt collectif, notamment une compétence en matière d'aide à l'élite sportive et en événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. À cet effet, le conseil d'agglomération a adopté en janvier 2012 le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012 qui a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leur événement sportif, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.4 LES RESSOURCES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

2.4.1 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – ENTRETIEN

La Ville de Montréal est confrontée à un sous-financement chronique au budget de fonctionnement en entretien des immeubles, ce qui affecte l'ensemble de son parc immobilier. Au chapitre des équipements aquatiques, la situation est encore plus préoccupante. Il est effectivement reconnu que pour ce type d'installation, qui comporte un nombre important d'équipements électromécaniques, le budget de fonctionnement doit correspondre à **3,9 %** de la valeur de remplacement (VR) pour les piscines intérieures et à **3,1 %** pour les piscines extérieures. La Direction des immeubles dispose actuellement d'un budget équivalent à **1,2 %** de la VR pour les piscines intérieures de propriété municipale (c'est-à-dire 28 des 30 piscines intérieures de Montréal). Par conséquent, le sous-financement de l'entretien au budget de fonctionnement a une incidence majeure sur la dégradation du parc immobilier et influe directement sur le déficit d'investissement.

Tableau 5 : Budget annuel recommandé pour l'entretien

| Type d'équipements | Budget annuel recommandé (% de la valeur de remplacement) |
|-----------------------------|--|
| Piscines intérieures | 3,9 % |
| Piscines extérieures | 3,1 % |
| Ensemble du parc immobilier | 2,0 % |
| | |

Source : The Whitestone Facility Maintenance And Repair Cost Reference 2011-2012

Il faut absolument un ajout au budget de fonctionnement de l'entretien pour maintenir l'offre de service, améliorer le confort des utilisateurs et l'attrait des équipements, maintenir la qualité de l'eau et éviter que les investissements déjà consentis ou éventuels pour les équipements aquatiques ne se résorbent rapidement au lendemain de leur mise en exploitation.

Dans un contexte budgétaire difficile, la nécessité de maintenir et d'améliorer l'offre de service aquatique requiert une planification coordonnée des interventions. L'entretien, la rénovation et la mise aux normes des équipements doivent être faits en convergence, de manière à entraîner des effets permanents sur l'offre de service aux citoyens.

2.4.2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – OPÉRATION

Pour pouvoir intervenir de façon appropriée sur les équipements aquatiques, il faut disposer d'un budget de fonctionnement adéquat. Malheureusement, la dotation des budgets de fonctionnement ne suit pas toujours... Ainsi, le budget de fonctionnement de plusieurs installations aquatiques est restreint et pour certaines, il a même diminué au cours des dernières années. Dans une telle situation, les intervenants arrivent difficilement à maintenir les efforts nécessaires pour assurer l'animation et le développement de l'offre auprès de toutes les clientèles. Il arrive alors souvent que l'offre en matière d'activités aquatiques se limite aux bains libres.

La composition du parc d'équipements aquatiques utilisé, les modes de gestion ainsi que les caractéristiques de la programmation offerte aux citoyens influencent le budget de fonctionnement consacré aux activités aquatiques⁸.

Au total, les dépenses de la Ville liées à ces équipements⁹ étaient de l'ordre de 38,1 M\$ en 2011, soit moins de 1 % de l'ensemble du budget de fonctionnement de la Ville et une dépense moyenne par personne de 23,54 \$.

2.4.3 DE PRÉCIEUSES RESSOURCES HUMAINES

Le secteur aquatique est un domaine qui nécessite des connaissances spécialisées. Malgré tous les efforts consentis jusqu'à maintenant, les ressources ne sont pas assez grandes pour soutenir une offre de service variée et complète dans chaque arrondissement.

De nos jours, la pratique d'activités aquatiques est régie par de nombreux règlements qui encadrent le comportement des participants, la sécurité des lieux, la construction et l'aménagement des aires de baignade et des installations aquatiques, la qualité de l'eau, la surveillance des lieux, les relations de travail, etc.¹⁰ À cet effet, la Ville de Montréal dispose de plusieurs ressources qualifiées en matière de gestion et d'entretien des équipements aquatiques et a mis en place un système qui permet de suivre avec rigueur la qualité de l'eau de l'ensemble des équipements aquatiques de propriété municipale.¹¹ Ces ressources représentent un acquis important pour la Ville. Or, le roulement du personnel est élevé dans ce secteur et de plus en plus d'employés expérimentés prennent leur retraite. La Ville doit donc s'efforcer de maintenir ce noyau d'expertises en élargissant la base des compétences afin de garantir la pérennité de ses équipements aquatiques. Il est aussi primordial d'élargir le réseau d'échange, notamment avec les gestionnaires, les scientifiques, les spécialistes, les techniciens et les responsables de la maintenance et de l'entretien pour développer et améliorer les connaissances du domaine aquatique.

⁸ Activité Piscines, plages et ports de plaisances.

⁹ Poste budgétaire « Piscines, plages et ports de plaisance ».

¹⁰ GOULET, Claude Ph. D. *Portrait général des traumatismes d'origine récréative et sportive au Québec*, Secrétariat au loisir et au sport, juillet 2003.

¹¹ La division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement et du développement durable a signé des ententes de service avec 17 arrondissements ainsi qu'avec la Direction des sports. Par ces ententes, elle s'engage à faire les prélèvements et les analyses nécessaires pour se conformer au règlement du gouvernement du Québec, Q-2, r.39 ainsi qu'à partager son expertise avec les responsables de chacun des arrondissements. D'ailleurs, la division est accréditée par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

D'autre part, une multitude d'intervenants et de méthodes entrent en jeu dans l'offre de service en matière d'activités aquatiques. Les modes d'intervention sont multiples et varient selon les arrondissements et parfois même à l'intérieur d'un même arrondissement. L'évolution constante du contexte socio-économique, culturel et politique nous oblige à revoir régulièrement nos choix et nous force, encore davantage aujourd'hui, à trouver le meilleur mode de fonctionnement, la meilleure « efficacité sociale » et le meilleur rendement possible dans la prestation de services aux citoyens. Dans certains cas, une réflexion s'impose puisque la gestion est trop fragmentée entre de nombreux intervenants ce qui nous empêche de mettre en place toutes les conditions optimales d'une bonne gouvernance.

Quel que soit le modèle de gestion choisi, la municipalité ne se départit pas de ses responsabilités à l'égard des services aux citoyens. Tout au contraire, elle a le devoir d'assurer un suivi et un contrôle sur tous les aspects de la gestion de ses équipements et de l'offre de service.

2.4.4 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (PTI)

La Ville de Montréal est confrontée à des déficits d'investissement qui touchent ses actifs. Le déficit correspond à l'argent qui n'a pas été investi pour conserver la valeur d'un bien. Il est estimé selon le niveau de détérioration apparent et rapporté à la valeur de remplacement pour exprimer l'indice de vétusté de l'actif. Les facteurs qui contribuent au déficit sont des infrastructures vieillissantes, des investissements insuffisants dans le maintien d'actif, des questionnements sur l'avenir des immeubles, des changements dans la réglementation, etc.

Les équipements aquatiques sont parmi les plus désuets de la Ville. Le déficit d'investissement de plusieurs équipements est tel que certains seraient menacés de fermeture à court et à moyen termes. Évidemment, ces fermetures auraient un impact sur l'offre de services aux citoyens. Et comme la nature compétitive du sport est associée à un réseau d'équipements, les impacts ne se limiteraient pas seulement aux arrondissements dans lesquels se trouvent les équipements, mais toucheraient plutôt une bonne partie du territoire montréalais. Il est donc indispensable d'obtenir des investissements en rénovation pour maintenir, ajuster ou améliorer l'offre de service et rendre les équipements municipaux sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers.

Par ailleurs, depuis 2007, on a entrepris des actions pour remédier au vieillissement du patrimoine récréatif et sportif montréalais. Notamment, des investissements de plus de 100 M\$ dans le secteur aquatique ont permis de réduire l'indice de vétusté de ces équipements **de dix points de pourcentage en cinq ans**. Des travaux de réhabilitation sont continuellement inscrits aux programmes triennaux d'investissements de chaque arrondissement. Des ressources additionnelles devront toutefois encore être consenties au cours des 15 prochaines années, puisque la qualité de certains des équipements demeure précaire.

À la lumière de l'état des équipements aquatiques et des immeubles de Montréal (déficit d'investissement résiduel de 147,3 M\$), il est clair que les interventions à proposer pour les années à venir devraient porter sur le maintien et l'amélioration fonctionnelle des patageoires, des pavillons des baigneurs et des piscines extérieures de la Ville, puisque leur indice de vétusté dépasse largement la valeur de 20 % suggérée pour le maintien des actifs.

Toutefois, avant d'investir d'importantes sommes, il y a lieu de se poser les questions suivantes : faut-il rénover ou pas? Et jusqu'à quel point? Une évaluation correcte et positive du potentiel réel d'un équipement aquatique, des performances qu'il doit atteindre pour satisfaire des besoins prioritaires, de son éventuel intérêt économique et de son opportunité sociale justifiera un investissement pour rénover, moderniser, ou transformer un équipement aquatique vétuste et non attrayant.

2.5 LA SYNTHÈSE

Voici ce qui ressort globalement de l'étude de la situation actuelle des équipements aquatiques sur le territoire montréalais :

- Il n'existe pas de plan concerté du développement de l'activité aquatique, ce qui a des répercussions sur la qualité de l'offre de service, sur l'entretien et la maintenance et sur le budget nécessaire à son bon fonctionnement. Le modèle de développement actuel a atteint ses limites et ne permet plus la croissance des activités et des programmes, alors que les municipalités canadiennes de même taille accueillent généralement beaucoup plus d'adeptes des activités aquatiques.
- Malgré tous les efforts investis jusqu'à maintenant pour améliorer l'état des équipements, il faudra que des ressources additionnelles soient consenties au cours des 15 prochaines années, puisque la qualité de certains équipements demeure incertaine. Plusieurs équipements aquatiques municipaux nécessiteront donc des travaux de mise aux normes ou de mise à niveau. Ces travaux devront inclure la réfection des bâtiments et la mise à niveau des systèmes, pour mieux intégrer des cibles en économies d'énergie et en développement durable. Dans certains cas, ils devront aussi permettre une révision fonctionnelle de l'architecture de manière à répondre adéquatement aux exigences actuelles. Cette situation conduira à des questionnements sur l'avenir de certains équipements.
- Le développement de l'activité physique et du sport est indissociable des installations, des sites et des équipements nécessaires à leur pratique. Dans ce contexte, la Ville de Montréal est interpellée afin d'offrir à ses citoyens une gamme complète d'activités aquatiques récréatives et sportives dans tous les arrondissements. Pour ce faire, elle doit disposer d'un réseau approprié d'équipements aquatiques de qualité, sécuritaires et répartis le plus justement possible sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient de propriété municipale, scolaire ou privée.
- Les associations sportives sont des partenaires essentiels dans l'offre en activités sportives structurées aux Montréalais. Or, certaines associations font face à des problèmes, notamment le manque d'entraîneurs qualifiés, le manque de fonds, la rareté des ressources administratives de même que le manque d'équipements adaptés pour soutenir la pratique de leur discipline.

Ainsi, malgré la présence d'atouts importants, on observe une situation de rupture dans plusieurs arrondissements relativement :

- À l'animation et à la fragmentation des responsabilités;
- À l'entretien des équipements aquatiques;
- Au déficit d'investissement.

Voici donc une occasion en or pour Montréal de planifier un développement concerté en matière d'équipements aquatiques axés sur le sport pour tous, tout en maintenant son intervention sur le plan récréatif.

3 LA VISION : UN RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES MONTRÉLAIS

La Ville de Montréal a ses propres caractéristiques qui posent des défis dans l'établissement d'une vision commune en matière d'équipements et d'activités aquatiques. Pour l'essentiel, ces caractéristiques portent sur la forte variation de la densité de la population, les grandes disparités observées entre les arrondissements pour l'ensemble de l'analyse, de même que le caractère multiculturel de la population montréalaise.

La Ville et les arrondissements doivent veiller à offrir une gamme variée d'expériences et d'activités aquatiques. De plus, il faut que les citoyens aient accès à des équipements aquatiques de qualité, sécuritaires, et répartis le plus équitablement possible sur le territoire. Finalement, le tout doit se faire dans le respect des principes de développement durable et d'aménagement du territoire.

La Ville de Montréal compte un nombre élevé d'équipements aquatiques intérieurs et extérieurs conformes aux plus hautes exigences des fédérations sportives, ce qui lui permet de répondre aux besoins actuels en développement sportif de haut niveau et de rayonner en accueillant des événements aquatiques d'envergure nationale et internationale. Citons notamment, le Centre d'excellence des sports aquatiques de Montréal qui devrait encore jouer un rôle central dans l'offre de services spécialisés aux athlètes des équipes québécoises et canadiennes et à ceux qui aspirent à y faire leur place. La Ville dispose également d'un nombre important de bassins récréatifs de petites dimensions (moins de 25 mètres de longueur). Par contre, on n'y trouve pas un nombre suffisant de piscines compétitives adaptées au sport régional.

Depuis quelques années, le milieu du sport aquatique montréalais a déployé de nombreux efforts pour mener des actions concertées afin de favoriser un mode de vie actif et d'offrir des activités diversifiées et des équipements accessibles, sécuritaires et adaptés aux réalités contemporaines du sport et du loisir. Il existe d'ailleurs des mécanismes de coordination et d'échanges d'information, même s'ils sont jeunes et que la réalité est très différente entre les arrondissements.

Il faudrait maintenant établir un véritable réseau avec l'ensemble des équipements aquatiques montréalais sous la responsabilité des arrondissements et de la Ville centre, en concertation avec les partenaires (institutions privées, organismes communautaires et scolaires, entreprise privée). Avec un tel réseau, les intervenants pourraient se concerter et établir une bonne communication entre eux ce qui favoriserait une utilisation optimale des ressources, tout en maintenant l'autonomie de chacun.

La Ville, les arrondissements et leurs partenaires disposent d'un réseau exceptionnel d'installations au potentiel inouï. Afin d'améliorer leur complémentarité, leur efficacité et leur rayonnement, il faudra intervenir dans chacune des dimensions suivantes :

➤ Les citoyens-usagers

Leur satisfaction est la première préoccupation de l'administration municipale. La Ville de Montréal et les arrondissements doivent adapter leur offre de service aux besoins des citoyens-usagers et non l'inverse. En outre, en développant la pratique des sports aquatiques, il faudra rejoindre une vaste clientèle provenant des communautés qui ne sont pas familières avec ce type d'activités et des valeurs qu'elles véhiculent. Il faudra également prévoir des activités de sensibilisation pour faire découvrir et apprécier le plaisir de l'eau à toutes les clientèles (notamment certains handicapés moteurs et sensoriels, les membres de certaines communautés culturelles, etc.). Apprendre à nager pour

tous est un enjeu fondamental. Savoir nager est presque aussi essentiel que savoir lire. Il est donc souhaitable d'accroître les occasions de pratiquer des activités aquatiques qui répondent aux besoins de toute la population.

➤ **L'organisation des activités et de l'offre de service**

L'organisation des activités et leur complémentarité sont des enjeux majeurs du fonctionnement en réseau. Or, il faut beaucoup de temps pour étudier les besoins par zones d'influence¹² pour établir les dysfonctionnements à corriger et les améliorations à apporter. Cet exercice, qui nécessite l'établissement d'un système d'information rigoureux, devra se traduire par des actions concrètes. Cela suppose un partage des services entre intervenants, par des outils et des mécanismes à développer. Des pratiques-types peuvent émerger d'une organisation collective des activités et être échangées dans ces pôles entre intervenants du milieu sportif et de l'administration municipale.

➤ **Le développement du sport régional**

Il fait maintenant partie intégrante de l'offre de service des arrondissements et de la Ville de Montréal. On pratique la natation sportive dans la grande majorité des 19 arrondissements, tandis que les sports nécessitant des installations spécialisées ou regroupant moins de participants se concentrent dans certains d'entre eux. La collaboration entre les arrondissements est donc essentielle pour assurer le développement du sport régional. En effet, les bassins de recrutement d'athlètes dans ces disciplines ne correspondent pas nécessairement aux territoires administratifs de la Ville. À elle seule, cette réalité justifie amplement un décloisonnement du développement sportif entre les arrondissements, entre les disciplines aquatiques, entre les secteurs publics, entre les domaines sportifs et communautaires, entre l'élite et la pratique récréative. La mise en place de mécanismes interarrondissements formels d'échanges de services de même que l'adhésion à des moyens de coordination communs, notamment dans le partage de plateaux et le financement de nouvelles installations, permettront une amélioration du sport régional de compétition.

➤ **L'optimisation de l'utilisation et la réfection des équipements aquatiques**

Délicate, cette tâche demande une bonne connaissance du milieu ainsi qu'une solide compréhension des caractéristiques des bassins aquatiques, du bâtiment et des systèmes électromécaniques. On obtient souvent une programmation optimale par un savant dosage entre ces composantes techniques. Toutefois, certains intervenants aquatiques font face à des problèmes de plus en plus fréquents lorsque les équipements sont très utilisés, ce qui met en relief la faiblesse de certains systèmes techniques, notamment sur le plan de la qualité de l'eau. D'autres intervenants aquatiques mesurent mal la capacité de leur équipement réduisant ainsi leur utilisation optimale. Au Québec comme ailleurs, les professionnels de l'architecture et de l'ingénierie ne maîtrisent pas suffisamment le cadre réglementaire et normatif des équipements aquatiques. Ils n'arrivent pas à traduire ces règlements en exigences fonctionnelles, architecturales et techniques qui répondent à une utilisation soutenue de ces équipements. La démarche de développement durable impose également de mieux concevoir les équipements aquatiques, souvent grands consommateurs d'énergie et d'eau. Il faudra prendre les mesures nécessaires pour bien connaître et comprendre nos équipements et ainsi les utiliser de façon optimale.

➤ **Les nouveaux équipements aquatiques**

Les futures installations aquatiques de Montréal doivent être conçues comme des lieux de vie, de bien-être et de santé, attirant une clientèle diversifiée, composée de personnes de tous âges qui cherchent une détente ou une activité physique plus intense. Tous ces clients auront un souhait commun : pratiquer leur activité préférée en toute sécurité. Ainsi, ils voudront des activités adaptées à leur niveau, une eau limpide et

¹² Zones de la Ville formées par quelques quartiers ou arrondissements où il est possible de déterminer les enjeux communs en matière d'équipements, d'offre de service, de disciplines sportives, de la participation aux activités ou des ressources nécessaires.

sans odeur, à une température correspondant au niveau des activités qu'ils pratiquent. Ces clients voudront aussi se déplacer sur des surfaces de qualité, dans une architecture agréable, comportant tous les services nécessaires pour que leur expérience soit réussie. Les nouvelles installations devraient également disposer de bassins sportifs de 25 mètres de longueur comprenant au moins six couloirs, mais idéalement huit ou dix couloirs, et inclure les équipements spécialisés nécessaires au développement de certaines disciplines sportives. Idéalement elles seront accessibles par des modes de transport actifs et durables.

➤ **Le partenariat**

L'établissement de partenariats avec les institutions d'enseignement et les organismes du milieu demeure une stratégie gagnante de développement du réseau aquatique montréalais. En effet, certains arrondissements bénéficient d'une riche programmation aquatique accessible à toute la population, alors que d'autres doivent compter sur leurs propres ressources. Il faudra toutefois chercher une meilleure complémentarité, surtout dans les arrondissements où il n'existe pas d'entente. Une question subsiste cependant lorsque les équipements appartiennent à des tiers (OBNL) et qu'ils n'obtiennent pas des gouvernements supérieurs les sommes nécessaires au maintien de leurs actifs. Ainsi, les arrondissements sont souvent appelés en dernier recours pour agir tout en ne pouvant compter sur leurs budgets d'immobilisation. La cessation des activités d'un organisme du milieu a alors un impact majeur. La difficulté de développer une relève au sein des organismes du milieu est aussi de plus en plus préoccupante. En effet, la société a changé, les citoyens sont moins enclins qu'avant à s'engager dans des activités bénévoles. Pour certains organismes, il semble de plus en plus difficile de constituer des conseils d'administration garants de l'adéquation entre les services rendus et les besoins de la clientèle. Considérant l'impact sur l'offre de service municipale, il est également important de s'interroger sur le support que l'administration municipale est en mesure d'offrir à ses partenaires compte tenu des ressources dont elle dispose et du contexte général des finances publiques montréalaises.

➤ **Les ressources humaines et financières**

Le but du présent diagnostic est de déterminer les cibles à atteindre pour mettre à niveau le réseau d'équipements aquatiques trop inégal d'un arrondissement à un autre. Il ne s'agit pas seulement de réclamer plus, mais surtout d'utiliser autrement et mieux les ressources trop rares et trop précieuses. La question de l'efficacité ou encore des avantages sociaux et du coût doit être soulevée dans chaque action, sans exclure les efforts additionnels. Dans un contexte budgétaire limité, il est essentiel de miser sur le dynamisme d'un réseau afin de maximiser les occasions de financement, de transposer les meilleures pratiques de gestion et d'éliminer celles qui ne fonctionnent pas. Pour permettre aux citoyens d'avoir un mode de vie actif, il faut leur offrir des installations sportives et récréatives de qualité réparties de façon judicieuse et équilibrée. Il s'agit là d'un enjeu de société qui demande un arrimage des différentes interventions, politiques et stratégies de développement et d'aménagement territorial de tous les gouvernements.

4 CONCLUSION

Les équipements aquatiques sont utilisés par l'ensemble de la population, des bambins aux aînés, tant pour la pratique d'activités récréatives que sportives. Ils servent aussi comme points de rafraîchissement lors de périodes de chaleur accablante. Par ailleurs, l'apprentissage de la nage est un enjeu de société, qui contribue à la prévention des noyades. De plus, Montréal joue un rôle important dans le développement du sport de haut niveau. C'est un leader international en matière d'accueil d'événements sportifs de différentes envergures dans le domaine aquatique au Canada.

Une vision concertée pourrait améliorer le développement de l'activité aquatique au bénéfice de la population. En outre, elle favoriserait la mise en place d'un développement structuré, axé sur le sport pour tous, tout en conservant des interventions sur le plan récréatif. Ainsi, en 2025, la population montréalaise aurait accès à une offre de service de qualité et des équipements aquatiques attrayants, en bon état, d'envergure locale, régionale, métropolitaine et internationale. Ces équipements devraient être répartis équitablement ce qui favoriserait la pratique d'activités aquatiques pour tous.

Nous considérons que l'atteinte de cet objectif passe par une mise en réseau graduelle et concertée des équipements aquatiques montréalais, optimisant ainsi leur potentiel, leur pouvoir d'attraction, leur visibilité et leurs ressources.

ANNEXES

A-1 RATIOS RELATIFS À L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, À LA PROGRAMMATION ET À LA FRÉQUENTATION

Tableau 6 : Offre sur le territoire de la Ville – Surface moyenne en m² d'équipements aquatiques en fonction de la population

| Arrondissements | Équipements aquatiques intérieurs m ² /10 000 habitants | | | Équipements aquatiques extérieurs m ² /10 000 habitants | | | Pataugeoires et jeux d'eau m ² /1 000 jeunes | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|-------------------------|--|------------|
| | Existants ¹³ | Utilisés par la Ville ¹⁴ | De propriété municipale | Existants | Utilisés par la Ville | De propriété municipale | Pataugeoires | Jeux d'eau |
| Ahuntsic-Cartierville | 267 | 189 | 161 | 24 | 24 | 24 | 121 | 90 |
| Anjou | 76 | 76 | 0 | 113 | 113 | 113 | 196 | 425 |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | 235 | 91 | 91 | 22 | 22 | 22 | 144 | 12 |
| Lachine | 155 | 155 | 0 | 191 | 191 | 165 | 177 | 33 |
| LaSalle | 173 | 173 | 173 | 116 | 116 | 116 | 0 | 420 |
| Le Plateau-Mont-Royal | 114 | 86 | 62 | 42 | 42 | 42 | 143 | 14 |
| Le Sud-Ouest | 239 | 239 | 239 | 50 | 50 | 50 | 325 | 41 |
| L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | 0 | 0 | 0 | 111 | 111 | 111 | 59 | 0 |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 371 | 82 | 82 | 25 | 25 | 25 | 285 | 13 |
| Montréal-Nord | 83 | 71 | 0 | 55 | 55 | 55 | 81 | 17 |
| Outremont | 0 | 0 | 0 | 74 | 74 | 74 | 52 | 0 |
| Pierrefonds-Roxboro | 0 | 0 | 0 | 65 | 65 | 9 | 11 | 0 |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | 163 | 120 | 96 | 40 | 40 | 40 | 41 | 25 |
| Rosemont-La Petite-Patrie | 100 | 53 | 53 | 18 | 18 | 18 | 188 | 58 |
| Saint-Laurent | 142 | 86 | 0 | 105 | 105 | 105 | 194 | 274 |
| Saint-Léonard | 126 | 99 | 99 | 59 | 59 | 59 | 31 | 90 |
| Verdun | 29 | 29 | 0 | 102 | 102 | 102 | 68 | 110 |
| Ville-Marie | 403 | 266 | 73 | 118 | 0 | 118 | 254 | 90 |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 129 | 129 | 114 | 54 | 54 | 54 | 116 | n/d |
| Total Ville de Montréal | 174 | 110 | 79 | 59 | 53 | 56 | 133 | 77 |

¹³ Ensemble des équipements aquatiques sur le territoire de la Ville.

¹⁴ Avec une programmation municipale, dans des équipements de propriété municipale ou de tiers par le biais d'une entente

Tableau 7 : Programmation 2009-2010 – Moyenne hebdomadaire d’heures-activités par 1 000 habitants (sans l’utilisation scolaire)

| Arrondissements | Automne, hiver et printemps 2009-2010 | | | Été 2010 | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|------------|--------------------------|-----------------------------|------------|
| | Programmation municipale | Programmation par des tiers | Total | Programmation municipale | Programmation par des tiers | Total |
| Ahuntsic-Cartierville | 2,9 | 1,7 | 4,6 | 3,4 | 1,2 | 4,6 |
| Anjou | 1,2 | 0,0 | 1,2 | 2,5 | 0,0 | 2,5 |
| Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ¹⁵ | 0,8 | 2,3 | 3,1 | 1,2 | 1,0 | 2,3 |
| Lachine | 1,6 | 0,0 | 1,6 | 7,8 | 5,5 | 13,2 |
| LaSalle | 2,6 | 0,0 | 2,6 | 7,0 | 0,0 | 7,0 |
| Le Plateau-Mont-Royal | 2,1 | 1,4 | 3,5 | 2,9 | 0,7 | 3,7 |
| Le Sud-Ouest | 4,3 | 0,0 | 4,3 | 3,9 | 0,0 | 3,9 |
| L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 7,1 | 0,0 | 7,1 |
| Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | 1,4 | 1,9 | 3,3 | 1,6 | 1,3 | 2,9 |
| Montréal-Nord | 1,3 | 0,0 | 1,3 | 3,7 | 0,0 | 3,7 |
| Outremont | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,8 | 0,0 | 3,8 |
| Pierrefonds–Roxboro | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 6,8 | 0,0 | 6,8 |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 2,6 | 0,5 | 3,1 | 3,6 | 0,3 | 3,9 |
| Rosemont–La Petite-Patrie | 1,4 | 0,7 | 2,1 | 1,8 | 0,6 | 2,4 |
| Saint-Laurent | 0,9 | 0,8 | 1,7 | 7,5 | 0,9 | 8,4 |
| Saint-Léonard | 1,6 | 0,0 | 1,6 | 5,7 | 0,0 | 5,7 |
| Verdun | 0,8 | 0,0 | 0,8 | 4,9 | 0,0 | 4,9 |
| Ville-Marie | 3,3 | 3,7 | 6,9 | 2,3 | 3,8 | 6,1 |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | 2,9 | 0,0 | 2,9 | 2,7 | 0,0 | 2,7 |
| Total Ville de Montréal¹⁶ | 1,8 | 0,9 | 2,8 | 3,7 | 0,8 | 4,5 |

¹⁵ Si l’on ajoute l’offre du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce qui a ouvert ses portes au public en janvier 2011, la moyenne hebdomadaire d’heures-activités par 1 000 habitants pour l’arrondissement augmente :

- Automne, hiver et printemps – programmation arrondissement : 1,4; offre totale : 3,7;
- Été – programmation arrondissement : 1,8; offre totale : 2,8.

¹⁶ Si l’on ajoute l’offre du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, la moyenne hebdomadaire d’heures-activités par 1 000 habitants pour l’ensemble de la Ville serait :

- Automne, hiver et printemps – programmation arrondissement : 1,9; offre totale : 2,8;
- Été – programmation arrondissement : 3,8; offre totale : 4,6.

Tableau 8 : Estimation du nombre d'entrées/baignades par arrondissement, équipements aquatiques intérieurs

| Arrondissements | Entrées/baignades 2009 | | |
|---|------------------------|--|---------------------------------------|
| | Par habitant | Par m ² de bassins intérieurs avec programmation municipale | Par heure de programmation municipale |
| Ahuntsic-Cartierville ¹⁷ | 1,8 | 113 | 13,7 |
| Anjou | 0,4 | 53 | 9,3 |
| Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ¹⁸ | 1,1 | 179 | 30,1 |
| Lachine | 0,4 | 28 | 7,7 |
| LaSalle | 3,8 | 222 | 34,6 |
| Le Plateau-Mont-Royal | 1,5 | 241 | 15,7 |
| Le Sud-Ouest | 2,6 | 110 | 15,0 |
| L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève | s.o. | s.o. | s.o. |
| Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | 0,6 | 76 | 10,9 |
| Montréal-Nord | 1,5 | 205 | 24,9 |
| Outremont | s.o. | s.o. | s.o. |
| Pierrefonds–Roxboro | s.o. | s.o. | s.o. |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 2,6 | 220 | 24,1 |
| Rosemont–La Petite-Patrie | 1,1 | 211 | 18,4 |
| Saint-Laurent | 0,6 | 73 | 18,8 |
| Saint-Léonard | 2,4 | 246 | 36,0 |
| Verdun | 0,3 | 106 | 10,7 |
| Ville-Marie | 1,7 | 63 | 11,5 |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | 1,2 | 93 | 9,8 |
| Total Ville de Montréal¹⁹ | 1,4 | 134 | 17,6 |



¹⁷ Sur la base des hypothèses associées aux clubs sportifs, soit pour chaque membre, trois entrées par semaine pendant 32 semaines, il y a sous-estimation du nombre d'entrées/baignades pour le Complexe sportif Claude-Robillard, et donc pour l'arrondissement, en raison de la vocation sportive de cet équipement où plusieurs athlètes s'entraînent de 10 à 25 heures par semaine durant toute l'année.




¹⁸ Si l'on ajoute la fréquentation du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce qui a ouvert ses portes au public en janvier 2011, le nombre d'entrées/baignades augmente à 2,0.

¹⁹ Si l'on ajoute la fréquentation du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, le nombre d'entrées/baignades pour l'ensemble de la Ville serait en légère hausse à 1,5.

A-2 LES INDICES COMPOSÉS

Un indicateur est un outil d'évaluation grâce auquel on peut mesurer une situation ou une tendance à un instant donné. Un indice composé permet de tenir compte de plusieurs composantes et offre une meilleure représentativité qu'un indicateur isolé. Dans la présente section, chacun des indices composés représente la moyenne des indicateurs dont il est constitué. Ceux-ci sont calculés pour chacun des arrondissements.

Pour chacun des indicateurs, une valeur allant de  à  est allouée selon que la situation d'un arrondissement est inférieure ou supérieure à la moyenne montréalaise. De même, on peut octroyer une valeur nulle (●) à un indicateur, dans un arrondissement où l'offre est inexistante. Ainsi, pour chacun des arrondissements, les valeurs des indicateurs représentent une situation ou une offre :

- ● inexistante,
-  inférieure à la moyenne montréalaise,
-  comparable à la moyenne montréalaise,
-  supérieure à la moyenne montréalaise.

A-2.1 L'INDICE COMPOSÉ DE LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Le tableau suivant illustre la disponibilité des équipements aquatiques, c'est-à-dire l'offre en équipements aquatiques, leur distribution sur le territoire, leur état et leur caractère multifonctionnel. Les indicateurs sont les suivants :

- L'offre de pataugeoires et de jeux d'eau est calculée en fonction de la surface moyenne (m²) par 1 000 jeunes.
- L'offre de piscines intérieures et extérieures est calculée en fonction de la surface moyenne (m²) par 10 000 habitants.
- La distribution géographique des équipements aquatiques intérieurs représente la proportion de la population qui n'est pas desservie par un équipement aquatique intérieur en fonction des rayons de desserte des équipements intérieurs. Ces rayons sont de 0,8 km pour une piscine récréative, de 1,5 km pour une piscine sportive et de 2,5 km pour un complexe aquatique.
- L'état des équipements aquatiques est illustré par l'indice de vétusté moyen des équipements aquatiques. Il correspond à la valeur moyenne par arrondissement du rapport entre le déficit constaté dans l'investissement en protection et la valeur de remplacement de tous les équipements aquatiques situés sur le territoire de chaque arrondissement.
- Le caractère multifonctionnel des équipements aquatiques intérieurs et extérieurs indique le nombre d'équipements dotés de plus d'un bassin ou d'un bassin principal et de jeux d'eau. Ces équipements offrent une gamme variée de services aux utilisateurs, notamment aux familles. Il s'agit d'équipements très complets en termes d'offre de service aux citoyens et à ce titre, ils structurent le territoire et ponctuent la desserte.

Tableau 9 : Indice composé de la disponibilité des équipements aquatiques

| Arrondissements | Offre de pataugeoires et de jeux d'eau | Offre de piscines intérieures et extérieures | Distribution géographique des équipements aquatiques intérieurs | État des équipements aquatiques | Caractère multifonctionnel des équipements aquatiques | Indice composé Disponibilité des équipements aquatiques |
|--|--|--|---|--|---|---|
| Moyenne des arrondissements | 210 m²/1 000 jeunes | 234 m²/10 000 habitants | 23 % | Indice de vétusté moyen de 25,5 % | Moyenne de 4 équip./arrond. | |
| Ahuntsic-Cartierville | | | | | | |
| Anjou | | | | | | |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | | | | | |
| Lachine | | | | | | |
| LaSalle | | | | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | | | | |
| Le Sud-Ouest | | | | | | |
| L'Île-Bizard-Sainte-Genève | | | | | | |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | | | | |
| Montréal-Nord | | | | | | |
| Outremont | | | | | | |
| Pierrefonds-Roxboro | | | | | | |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | | | | | | |
| Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | | |
| Saint-Laurent | | | | | | |
| Saint-Léonard | | | | | | |
| Verdun | | | | | | |
| Ville-Marie | | | | | | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | | | | | |

A-2.2 L'INDICE COMPOSÉ DE L'OFFRE MUNICIPALE EN ACTIVITÉS AQUATIQUES

Le tableau suivant illustre les efforts consentis par l'administration municipale, soit la Direction des sports et les arrondissements, afin d'offrir aux Montréalais une programmation aquatique diversifiée et de qualité. Voici les indicateurs utilisés pour quantifier et pondérer cet effort :

- La programmation hebdomadaire automne, hiver et printemps représente la moyenne hebdomadaire d'heures-activités par 1 000 habitants (excluant la participation scolaire) durant l'automne, l'hiver et le printemps.
- La programmation hebdomadaire été représente la moyenne hebdomadaire d'heures-activités par 1 000 habitants (excluant la participation scolaire) durant l'été.
- La diversification de l'offre de service durant l'automne, l'hiver et le printemps indique le nombre d'activités offertes aux citoyens par session.
- La diversification de l'offre de service durant l'été indique le nombre d'activités offertes aux citoyens lors de la saison estivale.
- Les sports aquatiques indiquent le nombre de disciplines sportives aquatiques offertes aux citoyens sur le territoire de l'arrondissement.
- Les événements représentent le nombre d'événements sportifs accueillis dans les équipements situés dans chacun des arrondissements en 2010-2011.

Tableau 10 : Indice composé de l'offre municipale en activités aquatiques

| Arrondissements | Programmation hebdomadaire automne, hiver, printemps | Programmation hebdomadaire été | Diversification offre de service automne, hiver, printemps | Diversification offre de service été | Sports aquatiques | Événements | Indice composé Offre d'activités aquatiques |
|--|--|---|--|--------------------------------------|-------------------|---------------------|---|
| Moyenne des arrondissements | 1,8 heure-activités par 1 000 habitants | 3,7 heures-activités par 1 000 habitants | 7 activités | 5 activités | 3 sports | 6 événements | |
| Ahuntsic-Cartierville | | | | | | | |
| Anjou | | | | | | | |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | | | | | | |
| Lachine | | | | | | | |
| LaSalle | | | | | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | | | | | |
| Le Sud-Ouest | | | | | | | |
| L'Île-Bizard-Sainte-Genève | • | | • | | • | • | |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | | | | | |
| Montréal-Nord | | | | | | | |
| Outremont | • | | • | | • | • | |
| Pierrefonds-Roxboro | • | | • | | • | • | |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | | | | | | | |
| Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | | | |
| Saint-Laurent | | | | | | | |
| Saint-Léonard | | | | | | • | |
| Verdun | | | | | • | | |
| Ville-Marie | | | | | | | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | | | | | | |

A-2.3 L'INDICE COMPOSÉ DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES INTÉRIEURES

Le tableau suivant illustre le niveau de participation des citoyens aux activités aquatiques intérieures offertes par les arrondissements et la Ville. Il indique le nombre d'entrées/baignades par habitant dans les bassins intérieurs (année de référence – 2009). Les indicateurs sont les suivants :

- Les activités dirigées représentent l'estimation du nombre d'entrées/baignades par habitant associées aux activités dirigées.
- Le bain libre représente l'estimation du nombre d'entrées/baignades par habitant associées au bain libre.
- Les clubs sportifs aquatiques représentent l'estimation du nombre d'entrées/baignades par habitant associées aux membres des clubs sportifs.
- La programmation municipale représente l'estimation du nombre d'entrées/baignades par habitant associées à chaque heure de programmation aquatique municipale.
- La superficie des bassins aquatiques intérieurs représente l'estimation du nombre d'entrées/baignades par habitant en fonction de la superficie des bassins aquatiques intérieurs utilisés par la Ville.

Tableau 11 : Indice composé de la participation aux activités aquatiques intérieures

| Arrondissements | Activités dirigées | Bain libre | Clubs sportifs | Programmation municipale | Superficie des bassins intérieurs | Indice composé Participation aux activités aquatiques |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|---|---|
| Moyenne des arrondissements | 0,4 entrée/baignade par hab. | 0,7 entrée/baignade par hab. | 0,3 entrée/baignade par hab. | 17,6 entrées/baignades par hab. | 134,0 entrées/baignades par hab. | |
| Ahuntsic-Cartierville | | | | | | |
| Anjou | | | | | | |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | | | | | |
| Lachine | | | | | | |
| LaSalle | | | | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | | | | |
| Le Sud-Ouest | | | | | | |
| L'Île-Bizard-Sainte-Genève | • | • | • | • | • | • |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | | | | |
| Montréal-Nord | | | | | | |
| Outremont | • | • | • | • | • | • |
| Pierrefonds-Roxboro | • | • | • | • | • | • |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | | | | | | |
| Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | | |
| Saint-Laurent | | | | | | |
| Saint-Léonard | | | | | | |
| Verdun | | | • | | | |
| Ville-Marie | | | | | | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | | | | | |

A-2.4 L'INDICE COMPOSÉ DES RESSOURCES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

Le tableau suivant illustre les coûts liés aux activités aquatiques. Les indicateurs utilisés sont :

- Les dépenses aquatiques par habitant, qui représentent les dépenses par habitant pour le poste « Piscines, plages et ports de plaisance ».
- La quote-part budget aquatique, qui indique la proportion de l'allocation nette dédiée aux activités aquatiques (poste budgétaire « Piscines, plages et ports de plaisance ») par rapport au budget total de l'arrondissement.

Tableau 12 : Indice composé des ressources dédiées aux activités aquatiques

| Arrondissements | Dépenses aquatiques par habitant | Quote-part budget aquatique | Indice composé Ressources dédiées aux activités aquatiques |
|--|----------------------------------|-----------------------------|--|
| Moyenne des arrondissements | 23,54 \$/habitant | 3,8 % du budget | |
| Ahuntsic-Cartierville | | | |
| Anjou | | | |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | | |
| Lachine | | | |
| LaSalle | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | |
| Le Sud-Ouest | | | |
| L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | | | |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | |
| Montréal-Nord | | | |
| Outremont | | | |
| Pierrefonds-Roxboro | | | |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | | | |
| Rosemont-La Petite-Patrie | | | |
| Saint-Laurent | | | |
| Saint-Léonard | | | |
| Verdun | | | |
| Ville-Marie | | | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | | |

A-2.5 L'INDICE COMPOSÉ DE L'ACCESSIBILITÉ SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des citoyens sont des facteurs qui influencent leur participation sportive. Le tableau suivant présente des indicateurs sociodémographiques, selon qu'ils ont un impact positif sur la pratique du sport et de l'activité physique. Plus spécifiquement, les indicateurs sont :












- Le nombre d'habitants – indicateur relatif à la taille de la population; les valeurs  indiquant les arrondissements comptant moins de 65 000 habitants,  ceux qui comptent de 65 000 à 100 000 habitants et  ceux qui ont plus de 100 000 habitants.
- Les jeunes – la valeur  indique les arrondissements qui ont les plus faibles proportions et à l'inverse  indique ceux qui ont les plus fortes proportions de jeunes de moins de 20 ans.
- La population immigrante – la valeur  indique les arrondissements avec les plus fortes proportions et à l'inverse  indique ceux qui ont les plus faibles proportions d'immigrants.
- Le seuil de faible revenu (SFR) – la valeur  indique les arrondissements dont les indices de défavorisation – SFR sont plus élevés que la moyenne municipale et à l'inverse,  indique ceux qui ont les plus faibles indices SFR.
- L'indice de milieu socioéconomique (IMSE) – la valeur  indique les arrondissements qui ont des indices de défavorisation – IMSE plus élevés que la moyenne municipale et à l'inverse,  indique ceux qui ont les plus faibles indices IMSE

Tableau 13 : Indice composé de l'accessibilité sociodémographique

| Arrondissements | Nombre d'habitants | Jeunes | Population immigrante | Seuil de faible revenu (SFR) | Indice de milieu socioéconomique (IMSE) | Indice composé Accessibilité sociodémographique |
|--|---|--|---|-------------------------------|---|---|
| Moyenne des arrondissements | 1 620 693 Population totale 2006 | 21,0 % Proportion jeunes de moins de 20 ans | 30,1 % Proportion d'immigrants | 34,25 SFR Montréal | 19,74 IMSE Montréal | |
| Ahuntsic-Cartierville | | | | | | |
| Anjou | | | | | | |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | | | | | |
| Lachine | | | | | | |
| LaSalle | | | | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | | | | |
| Le Sud-Ouest | | | | | | |
| L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | | | | | | |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | | | | |
| Montréal-Nord | | | | | | |
| Outremont | | | | | | |
| Pierrefonds-Roxboro | | | | | | |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | | | | | | |
| Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | | |
| Saint-Laurent | | | | | | |
| Saint-Léonard | | | | | | |
| Verdun | | | | | | |
| Ville-Marie | | | | | | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | | | | | |

A-2.6 LES ACTIONS PRIORITAIRES

Afin de répondre adéquatement aux besoins de la population montréalaise en matière d'équipements et d'offre de service aquatiques, les arrondissements et la Ville devront faire des choix. L'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre est grande et les instances décisionnelles devront identifier les actions prioritaires à réaliser au cours des prochaines années.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du diagnostic sur la base des indices composés suivants :

- La disponibilité des équipements aquatiques,
- L'offre municipale en activités aquatiques,
- L'accessibilité sociodémographique,
- La participation aux activités aquatiques, et
- Les ressources dédiées aux activités aquatiques.




Chacun des arrondissements devra porter une attention particulière aux indices composés qui présentent les valeurs les plus faibles, soit  et  . Puis, une fois qu'il aura ciblé les secteurs d'intervention, chaque arrondissement devra consulter les indicateurs qui composent les indices afin de décider sur quelle composante spécifique du système il sera prioritaire d'agir.

Tableau 14 : Les indices composés et les actions prioritaires du réseau aquatique montréalais

| Arrondissements | Indices composés | | | | |
|--|--|--|--|---|----------------------------------|
| | Disponibilité des équipements aquatiques | Offre municipale en activités aquatiques | Participation aux activités aquatiques | Ressources dédiées aux activités aquatiques | Accessibilité sociodémographique |
| Ahuntsic-Cartierville | | | | | |
| Anjou | | | | | |
| Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | | | | | |
| Lachine | | | | | |
| LaSalle | | | | | |
| Le Plateau-Mont-Royal | | | | | |
| Le Sud-Ouest | | | | | |
| L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève | | | • | | |
| Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | | | | | |
| Montréal-Nord | | | | | |
| Outremont | | | • | | |
| Pierrefonds–Roxboro | | | • | | |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | | | | | |
| Rosemont–La Petite-Patrie | | | | | |
| Saint-Laurent | | | | | |
| Saint-Léonard | | | | | |
| Verdun | | | | | |
| Ville-Marie | | | | | |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | | | | | |